



Conseil communal de la Ville de Pully

Rapport de la commission ad hoc au Conseil communal de la Ville de Pully

Préavis No 04-2025
Renouvellement du Firewall et de postes de travail
Crédit demandé CHF 180'000.00

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission ad hoc s'est réunie le lundi 3 février 2025 à 18h30 à la Maison Pulliérane, salle « la Chandelar ». Elle a siégé en présence de MM. Gil REICHEN (syndic), Gérald PITTET (chef du Service de l'informatique) et Xavier MÉNÉTREY (responsable sécurité informatique), que je remercie vivement pour les explications apportées aux commissaires durant la séance.

La Commission ad hoc était composée de Mme Lena YERSIN (présidente), Mmes Isabelle FARKAS, Denise-Élise HARAMIS et Anne SCHRANZ (en remplacement de M. Adrien SAXER) ainsi que de MM. Fabien BOREL, Robin CARNELLO, Rihab HAMMAMI et Pascal KOTTÉ.

Excusé : Daniel HAMMER.

Remarque préliminaire

En premier lieu, il est fait remarquer que la table des matières ne correspond pas à la structure du préavis et devra donc être corrigée ultérieurement par la Municipalité.

Examen du préavis point par point

Une première question est posée concernant la pertinence de grouper en un seul préavis le renouvellement du Firewall et celui des postes de travail, au lieu de deux préavis distincts. Il est répondu que, selon une pratique usuelle, de telles demandes de crédit sont groupées, car elles concernent le maintien de l'infrastructure informatique dans son ensemble. Il est encore précisé qu'il s'agit uniquement de *hardware*, aussi bien en ce qui concerne les *Firewall* que les postes de travail.

REPLACEMENT DES FIREWALL

Une question est posée au sujet du type des *Firewall* prévus. Il est répondu que les types actuels 6500 seront remplacés dans la même gamme par des types 9200, plus performants.

RENOUVELLEMENT DES ÉQUIPEMENTS DE BUREAU

Une question concerne la proportion que représentent les 88 postes de travail remplacés, relativement à l'ensemble du parc informatique, ainsi que la cadence de renouvellement. Il est répondu que l'ensemble du parc informatique compte environ 400 postes. Une partie des remplacements prévus par le présent préavis est nécessaire pour le passage de Windows 10 à Windows 11, une autre petite partie étant renouvelée pour les 5 prochaines années. Le chef de service rappelle que pour ce qui est des renouvellements informatiques, il y a déjà plusieurs années que ce type de dépenses passent par des préavis. En outre, il est précisé que le renouvellement par 5 ans concerne les machines physiques et non les machines virtuelles. Ces dernières ont été remplacées il y a deux ans et durent environ 10 ans. Les prochains remplacements prévus l'année prochaine concerneront les serveurs de virtualisation, ainsi que des *workstations* utilisées pour le dessin.

Une question est relative aux participations des partenaires (Police Est lausannois, communes, etc.). Il est indiqué que ces participations concernent uniquement les *Firewall*, qui ne peuvent pas être divisés ; tandis que les postes de travail des partenaires font l'objet de factures séparées et ne figurent donc pas dans ce préavis. Il est cependant précisé que ce matériel destiné aux partenaires est également commandé par le PAIR (Partenariat des achats informatiques romand) qui négocie des prix avantageux pour des dizaines de milliers de machines standards, avec des exigences en matière sociale et environnementale.

Une question concerne les modèles des quarante-et-un PC à renouveler : le modèle n'a pas encore été déterminé.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Une question concerne la raison pour laquelle le fabricant ne peut pas poursuivre le support des *Firewall* actuels. Il est répondu qu'il s'agit de compatibilité avec les systèmes d'exploitation ainsi qu'avec les derniers standards en matière de sécurité.

Une question porte sur une éventuelle reprise, par le fournisseur, des *Firewall* actuels. Il est répondu que le prix indiqué tient compte d'une petite reprise.

Une question porte sur la destination prévue des PC à remplacer, en particulier une éventuelle revente des machines encore en état de fonctionner. Il est répondu que l'impossibilité de les mettre à jour avec Windows 11 rend improbable toute revente. Ils peuvent aussi être remis à une association de reconditionnement comme Restart, ou alors à d'autres associations intéressées dont la commune possède une liste.

COMMUNICATION

Un membre de la Commission propose de communiquer à la population les efforts de la Municipalité sur les aspects durables, comme par exemple la conservation des terminaux sur 10 ans.

CONCLUSIONS

Au vote, les conclusions du préavis N°04-2025 sont adoptées à l'unanimité.

Il est rappelé que le montant demandé étant inférieur à 300'000 francs, ce préavis n'est pas soumis à l'examen de la commission des finances.

La Commission ad hoc recommande donc aux membres du Conseil Communal d'accepter les conclusions du préavis N°04-2025.

La séance s'est terminée à 19h00.

Pour la Commission ad hoc
La présidente



Lena YERSIN